



Délibération du Conseil Municipal de la Commune de LA VERNAZ

Séance du Vendredi 29 Septembre 2017

MAIRIE
DE
LA VERNAZ
HAUTE-SAVOIE
74200

République Française

L'an deux mil dix-sept et le vingt-neuf du mois de Septembre à 20h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame GARIN Jacqueline, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Date de la Convocation du Conseil municipal : 25 septembre 2017.

OBJET :
CONTRAT CDD
MICHAUD Manon
2017-09-05

PRESENTS : Mmes GARIN Jacqueline, CETTOUR-CAVé Laetitia, FIGUREAU Marie-Laure, HENNEBIQUE Sylvie, PETITE Virginie, HAUTEVILLE Laurent, HAUTEVILLE Bernard, HAUTEVILLE-LONGET Yves, LABAR Philippe, REQUET Christophe.
Absent : M. MOREL Alain.

Monsieur Laurent HAUTEVILLE a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire propose, de recruter un CDD compte tenu des besoins existants au service scolaire et dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et de la modification des semaines de quatre jours. Elle propose la candidature de Mademoiselle MICHAUD Manon, pour la période du 1er octobre 2017 au 31 Août 2018, dans le cadre du nouveau dispositif Contrat d'Accompagnement à l'Emploi CAE mis en place dernièrement par le gouvernement.

Elle précise que les tâches qu'incombent ce poste sont définies de la façon suivante :
Le Contrat CAE en qualité d'aide au service scolaire et technique, agent polyvalent pour le service de la cantine, garderie et périscolaire, TAP et garderie hors scolarisation, l'entretien des bâtiments communaux (Groupe Scolaire, Centre d'accueil-Presbytère) ; agent non titulaire en Contrat à durée déterminée -CAE-.

Comme le prévoit le CAE, une formation valorisante sera proposée pendant la période du contrat d'une année.

Traitement Brut Mensuel : 1 141,92 € pour 27 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DECIDE de recruter Mademoiselle MICHAUD Manon sur la base d'un Contrat – CAE pour la période du 1er Octobre 2017 au 31 Août 2018, la rémunération de ce poste sera la base de 27 heures Hebdomadaire/ au taux du Smic horaire de 9,76 €.

SOLLICITE l'approbation auprès de la DIRECCTE.

AUTORISE Madame Le Maire à signer les pièces nécessaires pour le CDD – CAE et de la convention autorisant ce contrat avec les services de l'Etat.

Ainsi Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an que dessus.
Le Maire

Jacqueline GARIN
Maire

